

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2021**

Date de convocation :
02/03/2021

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents :

-17 : jusqu'au point n°2
-18 : à partir du point n°3

Votants :

-20 : jusqu'au point n°2
-21 : à partir du point n°3

L'an deux mille vingt, le 08 mars à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY (en visioconférence), Yann DUBOSC (en visioconférence), Christian ROBACHE (en visioconférence), Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Laurent SIMON, Manuel DA SILVA (à partir du point n°3), Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO (en visioconférence).

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Marc PINOTEAU à Denis MARCHAND, Patrick MAILLARD à Jean-Paul MICHEL, Jean-Michel BARAT à Christine GIBERT.

EXCUSES : Manuel DA SILVA (jusqu'au point n°2 inclus)

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Jean Paul MICHEL propose à l'assemblée l'ajout sur table d'un point supplémentaire relatif à l'accueil et le financement de personnes en contrat d'apprentissage. Les élus approuvent cette modification. Ce point sera voté en fin de séance.

**1 - PROPOSITION DE DESIGNATION DES COMMISSAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/DRCL/BLI/n°45 en date du 24 avril 2019, portant statuts de la communauté d'agglomération de « Marne et Gondoire », conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020/064 en date du 06 juillet 2020 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe CRS BC du 08/03/2021

1 sur 8

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PROPOSER** la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Communes	Commissaires titulaires proposés		Commissaires suppléants proposés	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Bussy Saint Georges	Martine	CANDAU-TILH	Alain	CHILEWSKI
Bussy Saint Martin	Patrick	GUICHARD	Alain	GALPIN
Carnetin	Pascal	LEROY	Hervé	DENIZO
Chalifert	François	TRAEGER	Karima	SORRENTINO
Chanteloup en Brie	Catherine	RIBAILLE	Laurent	DIREZ
Collégien	Gildas	LE RUDULIER	Hien Toan	PHAN
Conches sur Gondoire	Michel	VIVIES	Patricia	DECERLE
Dampmart	Jacques	POTTIER	Roselyne	LEDUC
Ferrières en Brie	André	PRACHT	Sergine	MURGEON
Gouvernes	Denise	HILAIRE	Michel	CONTANT
Guermantes	Daniel	POUPART	Patrick	JOYEUSE
Jablins	Hélène	MERY PREVOTAT	Virginie	BAIRE
Jossigny	Christian	FEAUVEAU	Christine	PAULINO
Lagny sur Marne	Jacques	AUGUSTIN	Florent	LEGEARD DAMILANO
Lesches	Patrick	DAVOURIE	Marie Laure	MAURY
Montévrain	Philippe	MONSCOURT	Audrey	CONAN
Pomponne	Marie-Agnès	DESCOUX	Jean	BEDU
Pontcarré	Guy	LECOINTRE	Annie Claire	WAGNER
Saint Thibault des Vignes	Stéphane	WELSH	Philippe	PIOCELLE
Thorigny sur Marne	Gisèle	QUENEY	Serge	SAKALOFF

2 - RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport sur le développement durable pour l'année 2020.

3 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal 2021
- ❖ **DIRE** que les attributions de compensation pour 2021 sont les suivantes, sous réserve de nouveaux transferts de charges durant l'année 2021 :

	AC 2020	AC 2021
BUSSY ST GEORGES	7 917 721 €	7 917 721 €
BUSSY ST MARTIN	160 143 €	160 143 €
CARNETIN	6 875 €	6 875 €
CHALIFERT	15 493 €	15 493 €
CHANTELOUP	125 145 €	125 145 €
COLLEGIEN	1 499 735 €	1 499 735 €
CONCHES	-27 193 €	-27 193 €
DAMP MART	4 122 €	4 122 €
FERRIERES EN BRIE	2 076 075 €	2 076 075 €
GOVERNES	18 705 €	18 705 €

GUERMANTES	39 906 €	39 906 €
JABLINES	66 313 €	66 313 €
JOSSIGNY	107 680 €	107 680 €
LAGNY	3 286 934 €	3 286 934 €
LESCHES	-8 282 €	-8 282 €
MONTEVRAIN	1 920 301 €	1 920 301 €
POMPONNE	15 154 €	15 154 €
PONTCARRE	287 744 €	287 744 €
ST THIBAULT	2 797 408 €	2 797 408 €
THORIGNY	272 296 €	272 296 €
TOTAL	20 582 275 €	20 582 275 €

4 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2021

5 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2021

6 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget foncier 2021

7 - REVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS EN VUE DE L'INTEGRATION DE LA COTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le lancement de la révision du plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire de la communauté d'agglomération conformément à la loi n°2014-366 portant accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et aux évolutions réglementaires portées par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018.
- ❖ **APPROUVER** les modalités d'association des communes membres de Marne et Gondoire et des représentants des organismes bailleurs mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation en leur communiquant les informations nécessaires et toute proposition de contenu en lien avec cette élaboration du PPGD,
- ❖ **AUTORISER** le Président à transmettre la présente délibération au représentant de l'État pour que soit porté à la connaissance de la Communauté d'agglomération les objectifs à prendre en compte sur son territoire.
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

8 - AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE 5 PARCS DE STATIONNEMENT AUTOUR DU POLE GARE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** la proposition d'avenant n°1 a la délégation de service public pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement autour du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 a la délégation de service public pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement autour du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne ainsi que tout document y afférent.

9 - AVENANT N°3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS DE LA GARE DE BUSSY SAINT GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** la proposition d'avenant n°3 a la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement relais de la gare de Bussy saint Georges;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°3 a la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement relais de la gare de Bussy saint Georges ainsi que tout document y afférent.

10 - RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE STATIONNEMENT DES PARCS DU POLE GARE DE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE ET DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS DE BUSSY SAINT GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

CRS BC du 08/03/2021

4 sur 8

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly – 1, rue de l'étang – CS 20069 Bussy-Saint-Martin – 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63 – courrier : accueil@marneetgondoire.fr

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le choix du mode de gestion.
- ❖ **APPROUVER** le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire.
- ❖ **AUTORISER** le Président à lancer la consultation et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - AVENANT N°4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** la proposition d'avenant n°4 a la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire ;
- ❖ **AUTORISER** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°4 a la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire ainsi que tout document y afférent.

12 - RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le choix du mode de gestion.
- ❖ **APPROUVER** le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire.
- ❖ **AUTORISER** le Président à lancer la consultation et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET USEES DE LA RUE DE DAMPMART A THORIGNY SUR MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation en vue de recourir à un marché sur procédure adapté (MAPA) en vue de la réalisation des travaux de renforcement des réseaux de gestion des eaux pluviales et usées de la rue de Dampmart à Thorigny sur Marne,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ainsi que tous les documents y afférent,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

14 - AVENANT N° 1 AU MARCHE 2019-01-29 : FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE SIGNALÉTIQUE ZAES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant 1 au marché 2019-01-29.

15 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le règlement intérieur du conservatoire intercommunal de musique
- ❖ **AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles, d'ordre général et/ou individuel visant à en assurer l'application et à procéder à des modifications ultérieures par simple arrêté.

16 - RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le rapport sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2020.

17 - ACTUALISATION DES FONCTIONS ELIGIBLES AUX HEURES SUPPLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le principe de versement d'heures supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie B et C occupant les fonctions suivantes :

Pôles	Fonctions concernées
Brigade rurale	ASVP
	Chef de police municipal
	Garde-champêtre
	Opérateur vidéo-surveillance
Direction de la coordination culturelle	Assistant administratif, Assistant de direction
	Chargé d'accueil
	Chargé d'administration et de suivi de production
	Chargé de mission
	Chargé de rédactionnel
	Chargé des publics et coordination des festivals, chargé de développement culturel
	Médiateur culturel
Direction des services techniques	Responsable de service
	Agent service généraux, gestion du matériel et événementiel
	Agent technique parc automobile
	Appariteur
	Assistant administratif, gestionnaire administratif
	Chargé de mission
	Contrôleur de Travaux
Gardien, Agent de Régie	

	Responsable bâtiment
	Responsable de service
	Technicien, chargé d'opérations de travaux
Environnement	Chargé de propreté
	Assistant administratif, Assistant de direction
	Chargé de mission
	Responsable de service
Musique en Marne et Gondoire	Agent d'entretien, Agent d'entretien et de manutention, chargé de propreté
	Professeur de musique chargé de Direction de conservatoire, responsable de service
	Professeur de musique coordinateur
	Professeur de musique, dumiste
	Régisseur
	Responsable régie conservatoire
Pôle développement du territoire et juridique	Agent d'accueil et d'administration
	Assistant administratif, gestionnaire administratif
	Assistant Habitat logement
	Chargé de mission
	Gestionnaire commande publique
	Instructeur-Urbanisme - ADS
	Responsable de service
Pôle Ressources et mutualisation	Adjoint au responsable du service des NTIC, Gestionnaire du service NTIC
	Agent administratif Etat civil
	Assistant administratif, assistant de direction
	Assistant Ressources Humaines
	Chargé de mission
	Chargé de développement économique
	Gestionnaire comptable
	Gestionnaire du service NTIC
	Gestionnaire Ressources Humaines
	Graphiste et assistant graphiste
	Préventeur des risques
	Responsable budget
	Responsable de service
Responsable technique du centre aquatique	
Politique de la ville	Adulte relais
	Agent d'accueil M.S.A.P
	Assistant administratif
	Médiateur
	Responsable de service
Réseau lecture publique	Agent de bibliothèque, discothécaire
	Agent d'entretien, Agent d'entretien et de manutention, chargé de propreté
	Directeur du réseau de lecture publique
	Responsable de service

- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire – chapitre 012

18 - DESIGNATION MEMBRES COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRES DE L'AERODROME DE LOGNES-EMERAINVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **DESIGNER** Monsieur Philippe LEMAIRE, membre titulaire, et Monsieur Hien Toan PHAN, membre suppléant, de la Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes-Emerainville

19 - ACCUEIL ET FINANCEMENT DE PERSONNES SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'accueil de onze contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-dessous :

Service	Nombre de poste	Niveau d'étude	Domaine, spécialité du diplôme préparé	Durée de la formation
Communication	1	BAC+2/BAC+5	Communication graphique et audiovisuel	1 an à 3 ans
Finances	1	BAC+2/ BAC+5	Finances et Gestion Publique	1 an à 3 ans
Systèmes d'informations	1	BAC+2/BAC+5	Métiers de l'informatique	1 an à 3 ans
Ressources Humaines	1	BAC+2/ BAC+5	Gestion des Ressources Humaines	1 an à 3 ans
Politique de la ville	1	BAC+2/BAC+5	Droit public, spécialité politique de la ville	1 an à 3 ans
Direction de la coordination culturelle	1	BAC+5	Master Gestion et Valorisation touristique du Patrimoine	1 an à 3 ans
Direction des services techniques	1	BEP/BAC+5	Bâtiment, travaux publics	1 an à 3 ans
Direction de l'environnement	1	BAC+2/BAC+5	Métiers de l'environnement	1 an à 3 ans
Service commun de la commande publique	1	BAC+2/BAC+5	Droit de la commande publique	1 an à 3 ans
Urbanisme - ADS, aménagement foncier	1	BAC+2/BAC+5	Métiers de l'urbanisme et de l'aménagement	1 an à 3 ans
Office du tourisme	1	BAC+2/BAC+5	Tourisme	1 an à 3 ans

- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et à solliciter des subventions auprès de l'Agence des Services de Paiement (ASP).

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h03.